

Émergences ! 2026 Règlement

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse propose une opération en direction des auteurs et autrices émergent·es jeunesse. Dans ce cadre, la Charte lance un concours de nouvelles de littérature jeunesse :

Objectif : ce projet permet de découvrir des talents, de les accompagner un temps dans l'élaboration et la présentation de leurs œuvres, d'accélérer la mise en lecture de leurs textes, et de les informer sur leur statut et leurs droits.

Public ciblé : les auteurs et autrices ayant publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur et pas plus de trois, sans critères d'âge ni de catégorie, résidant en France. Il est précisé que Émergences est ouvert aux départements et régions d'Outre-mer et diffusé plus largement auprès d'associations relais.

Mise en œuvre : les 10 lauréat·es sont accompagné·es par 4 membres de la Charte, dont deux parrains marraines. Choisi·es par le Conseil d'administration de la Charte, en collaboration avec des régions partenaires, ces parrains et marraines travaillent avec les lauréat·es à la correction de leur nouvelle, interviennent pendant les journées de formation et les aident à préparer leurs rendez-vous professionnels avec les maisons d'édition au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Candidatures :

Peuvent déposer une candidature à Émergences, les auteurs et autrices qui remplissent les critères suivants :

- résider en France métropolitaine ou départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte),
- être majeur·e,
- avoir publié : au moins un ouvrage à compte d'éditeur, dans n'importe quel domaine littéraire (fiction, poésie, théâtre, bande dessinée, en jeunesse ou adulte), et pas plus de trois ; ou au moins une nouvelle (et sans limite de nombre) dans un recueil collectif ou une revue (papier ou web) de littérature à la diffusion large ou reconnue ; ou au moins une histoire dans une publication presse et pas plus de trois.
- **écrire une nouvelle de fiction sur le thème « En bande »** Librement inspirée par cette thématique communiquée lors de l'appel au concours, la nouvelle peut explorer différents tons et genres de la fiction jeunesse. Elle ne doit pas compter plus de 5 000 signes, espaces incluses.
- Les nouvelles s'adressent à un lectorat âgé de 8 à 12 ans.

Remarque : la Charte se réserve le droit de demander une copie du contrat d'édition, une lettre de commande ou toute autre preuve de publication et de diffusion qui lui semblera nécessaire.

Le dossier de candidature sous format numérique doit contenir :

- la nouvelle (5000 signes max.) ;
- une lettre d'intention: dans cette lettre vous pouvez préciser votre motivation à participer au dispositif de professionnalisation et indiquer succinctement vos projets littéraires en littérature jeunesse (thème / âge / format...);
- une bio-bibliographie ;
- une copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide ;
- le présent règlement approuvé et signé électroniquement depuis le formulaire.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous forme numérique exclusivement, à partir du formulaire dûment rempli (<https://concours-emergences.ngcdi.fr>) accessible sur le site Internet de la Charte : <http://www.la-charte.fr/>

À noter : la motivation et l'engagement à suivre cette formation professionnalisante au métier d'auteur·rice jeunesse seront pris en compte par le jury au même titre que la qualité et l'originalité du texte.

⚠ Toute utilisation d'outils d'Intelligence Artificielle est proscrite dans la rédaction de la lettre d'intention et la nouvelle proposée. La Charte se réserve le droit de faire les vérifications d'usage et de retirer la candidature si nécessaire.

Sélection :

Un jury composé de professionnel·les du livre : auteurs et autrices, bibliothécaires, journalistes, libraires, directeurs et directrices de manifestations littéraires et autres prescripteurs et prescriptrices du livre, se réunira en septembre 2026 pour sélectionner 10 lauréat·es au maximum. La sélection finale est faite de façon anonyme.

La lecture critique des textes lors des délibérations du jury ne pourra être communiquée qu'aux candidat·es lauréat·es.

La Charte se réserve le droit de faire une pré-sélection pour le jury professionnel.

Les candidat·es sélectionné·es s'engagent à :

- Écrire une nouvelle de 5 000 signes maximum ;
- Remplir la fiche d'inscription ;
- Adhérer à l'association La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse ;
- Participer aux deux journées de formation préparatoire, à Paris ou en région, première quinzaine d'octobre (dates et lieu communiqués ultérieurement)
- Travailler sur leur texte et préparer leurs rendez-vous professionnels avec les parrains/marraines ;
- Être disponibles pendant le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil qui se déroule du 25 novembre au 30 novembre 2026
- Assister aux rendez-vous avec des maisons d'édition, organisés par la Charte au Salon de Montreuil les 25 et 26 novembre 2026

Au titre de la licence d'utilisation de leur œuvre, les auteurs et autrices acceptent une rémunération forfaitaire de 300 euros bruts pour la publication de leur nouvelle dans un recueil collectif, diffusé gratuitement par la Charte au format imprimé, tiré à 500 exemplaires dont 10 exemplaires seront remis à chaque lauréat et lauréate. La Charte établira un contrat de cession de droits en double exemplaire ;

Pour cela, le lauréat ou la lauréate s'engage :

- À fournir les documents administratifs demandés pour établir les contrats et réaliser les déclarations sociales et fiscales ;
- À ne pas solliciter la Charte pour des rendez-vous éditeurs au-delà des rencontres programmées lors du Salon du Livre de Montreuil ;
- À ne pas diffuser les textes, les informations relatives au recueil et aux rendez-vous avec les éditeurs avant la Charte et sans l'aval de la Charte ;
- En cas de réédition de la nouvelle par un éditeur tiers, sous la même forme (nouvelle) ou sous toute autre forme imprimée ou numérique (notamment : roman, livre illustré...), à faire figurer par le nouvel éditeur la mention suivante :

**« Première publication en décembre 2026 dans le recueil intitulé *Émergences 2026*,
édité par La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse »**

En cas d'impossibilité prévisible pour le-la lauréat-e de participer aux différentes étapes du parcours de professionnalisation, la Charte se réserve le droit de l'écarter du dispositif.

Programme des journées de formation :

- savoir présenter un projet d'écriture ou un manuscrit à une maison d'édition,
- panorama éditorial
- décodage du milieu de l'édition, démarches à entreprendre,
- statut de l'auteur.ice,
- approfondissement des différentes méthodes de travail avec les maisons d'édition,
- notions administratives, sociales et fiscales,
- présentation des organismes de gestion collective du droit d'auteur.

Prise en charge :

La Charte finance, grâce à ces partenaires, tout le parcours de formation (coordination, formation, logistique, communication, édition, organisation).

La Charte prend en charge pour les lauréat-es:

- les 2 journées de formation à Paris (ou en région) et la venue au salon de Montreuil (y compris les déjeuners, ainsi que l'hôtel et le transport, hors taxi).

Remarque : par mesure d'économie et de respect du budget alloué à l'opération, la Charte se réserve le droit de favoriser les rencontres distantes, par Internet, pour les lauréat-es des départements et régions d'Outre-mer. En revanche, tous les lauréats et toutes les lauréates seront invité-es au Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

L'auteur ou l'autrice sélectionné·e prend en charge :

- tous les autres frais non mentionnés (achats personnels, déplacements personnels, etc.).

Annulation totale ou partielle de l'événement

Le projet Émergences fait l'objet de demandes de subventions. En cas de non-obtention de tout ou partie des subventions, les partenaires et la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse se réservent le droit de se retirer du projet et d'annuler l'appel à candidatures et tout ou partie des modules de l'événement.

Dans l'éventualité d'une annulation totale, si aucun module n'a pu être assuré, toute nouvelle édition d'Émergences entraînera le choix d'un nouveau thème. Tout·e auteur·ice qui souhaite participer à nouveau devra présenter un nouveau travail sur le nouveau thème et la sélection des candidat.es ne pourra assurer que les mêmes lauréat.e.s soient retenu·es.

Exclusion

15 jours avant la fin de l'événement, l'auteur.ice s'engage à confirmer par écrit sa participation aux différents modules de l'événement. A défaut de confirmation ou si l'auteur·ice fait défaut, la Charte se réserve le droit d'exclure le ou la candidat.e et de ne pas publier sa nouvelle.

Annexes

1/ Planning prévisionnel

8 avril 2026, appel à participer au concours de nouvelles.

17 mai 2026 - date limite de réception des manuscrits.

Début juin 2026 : présentation des nouvelles au jury jeune

22 septembre 2026 : annonce des 10 lauréat·es. Mise en relation des lauréat·es et des auteur·rices chartistes référent·es. Signatures de leurs contrats d'édition avec La Charte.

Début octobre 2026, réception des textes définitifs pour l'impression du recueil ; signature des contrats.

Entre le 1^{er} et 15 octobre, 2 journées de formation Charte.

Fin novembre 2026, Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, rencontres organisées avec les maisons d'édition. Le recueil de nouvelles est présenté au salon